



Bordeaux, le 8 décembre 2023

Lutte et prévention contre les feux de forêt : Installation du comité stratégique de suivi des États Généraux du massif des Landes de Gascogne

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, le président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les présidents des Conseils départementaux de Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne, ou leurs représentants ainsi que l'Union régionale des communes forestières ont installé ce vendredi 8 décembre 2023 dans les locaux de la maison de la Forêt à Bordeaux, le comité de suivi des États généraux du massif des Landes de Gascogne.

Ces États généraux ont été ouverts par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 24 novembre 2022 dans le contexte des incendies hors normes de l'été 2022 dans le Massif (30 000 hectares brûlés, 50 000 évacués). Ils ont conduit à l'identification et à la mise en œuvre de 14 actions réparties en trois axes stratégiques : mieux lutter contre les incendies, mieux prévenir les incendies et gérer les surfaces sinistrées par les incendies pour une meilleure résilience du Massif.

Le 29 juin dernier, l'état d'avancement de ces 14 actions a été présenté à tous les acteurs de la lutte et de la prévention. Depuis, la mobilisation n'a pas faibli y compris pour le déploiement des 8 actions considérées abouties (en jaune dans le tableau ci-dessous) :

- 14M€ ont été débloqués par l'État et la Région pour remettre en état et conforter l'aménagement des massifs sensibles aux incendies de forêt ;
- le préfet de région a conforté, le 25 octobre 2023, l'association régionale de défense des forêts contre les incendies (ARDFCI) dans ses missions avec une extension aux territoires à risque de l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Les financements pour cette mission seront reconduits en 2024 ;
- le 17 octobre 2023, le sous-préfet de Langon a réuni les parties prenantes pour dresser un bilan du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies. Il en ressort la nécessité d'intégrer les évolutions réglementaires liées à la loi incendie du 10 juillet 2023 notamment pour les modalités de mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD). Les échanges en cours avec la filière forêt/bois permettront aussi de mieux appréhender le risque lié aux travaux forestiers avec les moyens d'intervention rapide possibles.

6 actions restent à finaliser. Le comité stratégique a validé l'objectif de concrétiser avant l'été :

- les bases d'un réseau de zones d'appui permanentes pour lutter contre les feux ;
 - les modalités de mise en œuvre des opérations de débroussaillage que ce soit en zone publique ou en zone privée : communication, accompagnement à la mise en œuvre, contrôles ;
 - la production d'une fiche de bonne pratique sur les travaux forestiers et la gestion des peuplements pour améliorer la prévention du risque incendie ;
- .../...
- des actions de communication sur les règles d'urbanisme en lien avec cet objectif de prévention ;
 - la rédaction d'un plan d'urgence définissant la contribution des acteurs en cas de crise.

Le comité stratégique se réunira au printemps pour s'assurer du bon déploiement de ces actions et partager la préparation de la saison des feux de forêt.

Étienne GUYOT : « Le changement climatique va accroître d'année en année le risque de feux majeurs et notre action pour la protection de ce massif des Landes de Gascogne sera un engagement permanent. Je me réjouis de la mobilisation de tous les acteurs, Etat, Région, collectivités, associations et parties prenantes, que je remercie, pour améliorer la prévention et notre capacité à lutter. »

Rappel : Les 14 mesures des Etats généraux du massif des Landes de Gascogne

1 : Mieux lutter contre les incendies
1.1 Elaborer un plan d'urgence « contribution des acteurs de la DFCl lors de la lutte »
1.2 Formaliser les procédures et bonnes pratiques en matière d'évacuation d'urgence et d'hébergement
1.3 Renforcer les moyens de lutte
2 : Mieux prévenir les incendies
2.1 Renforcer la mise en œuvre des OLD et leur contrôle, la communication
2.2 Définir des règles d'urbanisme préventives
2.3 Conforter l'aménagement du Massif
2.4 Réfléchir à un réseau de zones d'appui (pare-feux) permanent qui pourra être élargi pendant la lutte
2.5 Amélioration de la vigilance : révision du règlement interdépartemental feux de forêt
2.6 Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion forestière intégrant le risque incendie
2.7 Quelle organisation de la DFCl en Nouvelle Aquitaine ?
2.8 Améliorer la culture du risque : plan de formation, communication
3 : Gérer les surfaces sinistrées après incendie, vers un massif forestier plus résilient
3.1 Anticiper et proposer un cadre pour le nettoyage, l'exploitation et la valorisation des bois incendiés
3.2 Déterminer des itinéraires de gestion forestière
3.3 Propositions pour le plan national de reboisement